

0244732501



Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Aux destinataires de la procédure
de consultation

Références EWK/vf
Date

Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de décret sur la régulation des équipements médico-techniques lourds

Avis exprimé par : Dese Ch. Bochud Tornay et Dr N. Kirchner

Nom de l'organisme : Cabinet Médical du Verger

Personne de contact : Nicolas Kirchner

Adresse : ch. du Verger 3
1868 Collombey

Téléphone : 079 212 87 28

Date 31.8.2017

Dr Nicolas Kirchner
FMH Médecine Interne Générale
FMH Médecine du Travail
Ch. du Verger 3
1868 Collombey
EAN : 760 1000 052638



0244732501

Question 1 : Etes-vous favorable au principe de régulation des équipements médico-techniques coûteux par le canton ?

oui

oui, mais

non, car

Remarques

+ Laissons le marché réguler avec des arguments qualitatifs que chaque médecin et patient sont libres d'exprimer

* Si l'option hospitalière ne convient pas nous sommes favorables à une concurrence privée

+ Ne voyons pas la spécificité du Chablais où une infrastructure privée manque

+ Un patient qui ne veut pas aller à l'hôpital ira de toute façon ailleurs qu'une structure concurrente existe localement ou non (il ira à Lausanne, à Nyon, ou à Sion).

Question 2 : Etes-vous d'accord avec la liste des équipements considérés comme lourds dans le projet de décret ?

oui

oui, mais

non, car

Remarques

Bloc opératoire : voir question 1

IRM : l'IRM privé de Collombey nous a apporté la proximité (plus besoin d'aller à Aigle) et la qualité que nous n'avons pas avec l'hôpital.

0244732501

Question 3 : Etes-vous d'accord avec la composition et les missions de la commission chargée de fournir un préavis au Conseil d'Etat ?

oui

oui, mais

non, car un seul membre issu des milieux privés (radiologie et bloc opératoire), face à deux membres issus des hôpitaux c'est un peu déséquilibré !

Remarques

qui représentera le Chablais ?
L'HRC... dont le cœur bat à Vevey ! ?

Question 4 : Avez-vous d'autres remarques ou propositions sur le projet de décret ?

- ① souci régional : des blocs opératoires privés existent dans le Valais central, le décret bloquerait tout projet dans le Chablais.
- ② pourquoi un chirurgien indépendant viendrait s'installer dans notre région s'il ne peut pas avoir accès au bloc opératoire ?
- ③ pourquoi un patient irait se faire opérer à l'hôpital qu'il cherchait à éviter alors qu'il peut aller à Montex, Clarens, Lausanne, Berne, ... ?

En bloquant le choix du spécialiste le décret va au contraire élargir le bassin de la concurrence ; les cliniques privées vaudoises n'en jouissent.